Ville de Tournefeuille

ARRETE MUNICIPAL
PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE
A MADAME SIHAM HAMCHOUCHE

N° A23-031

5.5

Le Maire de TOURNEFEUILLE,

VU le Code Général des collectivités Territoriales, notamment ses articles L2122-19, R2122-8 et R2122-10 ;

VU la délibération n°20-017 du 3 juillet 2020 portant élection du Maire,

VU le contrat à durée déterminé de 3 ans n° RH/C/2023/055 en date du 1er mars portant recrutement de Madame Siham HAMCHOUCHE en qualité de Responsable du service carrières paie,

CONSIDERANT que Madame Siham HAMCHOUCHE occupe les fonctions de Responsable du service carrières, paie depuis.

ARRETE

Article 1 – Délégation est donnée à Madame Siham HAMCHOUCHE, Responsable du service carrières paie, à l'effet de signer :

- les bordereaux de télétransmission des actes de la Ville, en matière de Richesses Humaines, au contrôle de légalité.

Article 2 – Le présent arrêté sera inscrit au registre des arrêtés de la Commune et au recueil des actes administratifs.
Copie en sera adressée à l'intéressée, au comptable public et au Préfet de la Haute-Garonne.

Article 3 – Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois suivant sa publication.

Fait à Tournefeuille, le 13 décembre 2023

Le Maire,

MAIRIE DE TOURNEFEUILLE

Dominique FOUCHIER

Accusé de réception en préfecture
031-213105570-20231213-A23-031-AI
Date de télétransmission : 21/12/2023
Date de réception préfecture : 21/12/2023